

Compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi sept juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de CONFORT se sont réunis en session extraordinaire dans la salle polyvalente de Confort en raison de la crise sanitaire liée au virus Covid 19, sous la présidence de Monsieur BRIQUE Daniel, Maire.

Date de la convocation : 2 juin 2021

Membres présents : M. BRIQUE Daniel, M. CASTIGLIA Raphaël, M. JACQUINOD Mathieu, M. JERDELET Sébastien, M. GUDULFF Didier, M. BERNARDI Eddy, Mme MITTENNE LIOGIER Lisiane, M. BOURNONVILLE Bernard, M. DEBUCHY Damien, Mme GALLAIS Mélissa, Mme CARJOT Marie-Claude

Absents excusés représentés : Mme GOUX URPIN Josiane a donné pouvoir à M. CASTIGLIA Raphaël, M. CUGNETTI Jean-Philippe a donné pouvoir à M. JERDELET Sébastien

Absents excusés : M. BOURRAT Rémy, M. SAINT CYR Laurent

Secrétaire de séance : M. CASTIGLIA Raphaël

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de donner un avis définitif et plus explicite sur le PLUiH arrêté que celui émis en séance ordinaire du conseil municipal du 20 mai 2021, et propose d'annuler la délibération n°2021-19 du 20 mai 2021 portant avis de la commune sur le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (pluih) arrêté.

Avis de la commune sur le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (pluih) arrêté

Monsieur le Maire rappelle la procédure et les éléments constitutifs du projet de PLUiH arrêté en lien avec les enjeux de développement de la commune de Confort.

Il est précisé que le projet de plan arrêté est soumis pour avis notamment aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme.

L'avis sur le projet de plan arrêté, prévu à l'article L. 153-15, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Sur proposition du Maire,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-8, L.153-15, L. 153-16 et R.153-5 ;

Vu le projet de PLUiH arrêté par délibération du Conseil communautaire du Pays Bellegardien en date du 11 mars 2021 ;

Vu les orientations d'aménagement et de programmation, les dispositions du règlement et le plan de zonage du PLUiH intéressant directement le territoire communal ;

Considérant que le projet de PLUiH arrêté permet de répondre aux objectifs de développement urbain maîtrisé de la commune tout en garantissant le respect et la préservation des espaces agricoles naturels et paysagers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet de PLUiH arrêté,

- Emet le souhait de faire évoluer l'OAP « Pré Martin », sans pour autant remettre en cause l'avis favorable ci-dessus mentionné.

Phasage d'urbanisation prévu au PLUiH :



Phasage d'urbanisation souhaité :



Motif : Phasage plus cohérent et mieux adapté à la configuration du périmètre de l'OAP

- Emet le souhait d'agrandir le périmètre de l'OAP Nord, rue de la Forge et ainsi modifier la zone N en zone URP,

- **Emet le souhait** d'apporter une restriction sur la zone constructible de l'EHPAD Sœur Rosalie,
- **Emet le souhait** de créer des emplacements réservés sur une partie des bâtiments de l'EHPAD Sœur Rosalie par un éventuel élargissement de la voie piétonne,
- **Emet le souhait** de modifier la zone Naturelle de la parcelle cadastrée ZA 33 en zone Agricole,

Sans pour autant remettre en cause l'avis favorable ci-dessus mentionné.

- **Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-19 du 20 mai 2021** portant avis de la commune sur le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (pluih) arrêté.

- **Dit** que la présente délibération, sera affichée durant 1 mois à la Mairie de Confort et publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie de Confort.

Fin de séance à 19h30

Le Maire,

Daniel BRIQUE